

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :
à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Déjeuner au Palais en l'honneur des Officiers de la Marine Française.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté ministériel fixant la date du retour à l'heure normale.

JUSTICE :

Discours de M. le Président de la Cour de Révision.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Fête du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française. Exposition Canine.

Bataille de fleurs.

Société de Conférences. — Les poètes allemands contemporains et la France, par M. Louis Gillet. — Au fil des heures dans Marrakech la rouge, par M. Pauchard.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Cavalleria Rusticana ; Pagliacci.

Dans les Concerts.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain, assisté de S. A. S. la Princesse Héréditaire, a offert, vendredi, un déjeuner au Palais en l'honneur du Contre-Amiral Commandant la Première Flottille de Torpilleurs de la Première Escadre, et des Officiers de la Marine Française.

Avant le déjeuner, Son Altesse Sérénissime a remis les décorations suivantes de Son Ordre de Saint-Charles :

COMMANDEUR : le Capitaine de frégate Fenard, Commandant le contre-torpilleur *Vauban*.

OFFICIERS : le Capitaine de corvette Pothuau, Sous-Chef d'État-Major du Contre-Amiral Commandant la Première Flottille de Torpilleurs de la Première Escadre ; le Lieutenant de vaisseau Frichement, Commandant en second le contre-torpilleur *Jaguar* ; le Lieutenant de vaisseau Bienaymé, Commandant en second le contre-torpilleur *Vauban*.

CHEVALIER : l'Enseigne de vaisseau Bricard, Officier d'Ordonnance du Contre-Amiral Drujon.

On se rappelle que l'année dernière, à l'occasion de la même fête, par Ordonnance Souveraine du 21 février 1930, le Contre-Amiral Drujon avait reçu la plaque de Grand-Officier de l'Ordre de Saint-Charles et le Capitaine de frégate Bouxin, la cravate de Commandeur.

Le déjeuner a été servi dans la Salle à manger Florentine du Palais.

S. A. S. le Prince Louis II avait à Sa droite : M^{lle} Reymond ; le Capitaine de frégate Fenard, Commandant du *Vauban* ; M. Spitalier, Consul

de France ; le Lieutenant de vaisseau Bienaymé, Commandant en second du *Vauban*.

A la gauche du Prince se trouvaient : la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais ; le Capitaine de frégate Bouxin, Commandant du *Jaguar* ; le Général Weiller, Commandant Supérieur ; l'Enseigne de vaisseau Bricard, Officier d'Ordonnance du Contre-Amiral Drujon.

S. A. S. la Princesse Héréditaire était assise en face du Prince, ayant à Sa droite : le baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France ; M^{me} Millescamps ; le Capitaine de corvette Pothuau, Sous-Chef d'État-Major du Contre-Amiral Drujon.

A la gauche de Madame la Princesse Héréditaire, se trouvaient : le Contre-Amiral Drujon, Commandant la Première Flottille de Torpilleurs de la Première Escadre ; le Docteur Reymond ; le Lieutenant de vaisseau Frichement, Commandant en second du *Jaguar*.

M. le Conseiller Privé et d'Etat Mauran, Directeur du Cabinet ; le Docteur Louët, Premier Médecin, et le Commandant Millescamps, Aide de camp du Prince Souverain, assistaient également à ce déjeuner.

PARTIE OFFICIELLE**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu les Ordonnances Souveraines des 16 mars 1911 et 7 mars 1917 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 mars 1931 ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Dans la nuit du 18 au 19 avril, à 23 heures, l'heure légale sera avancée de soixante minutes.

ART. 2.

L'heure normale sera rétablie dans la nuit du 3 au 4 octobre, à 24 heures.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trente et un mars mil neuf cent trente et un.

Le Ministre d'Etat,

M. PIETTE.

JUSTICE

Au début de l'audience tenue par la Cour de Révision Judiciaire, le lundi 23 mars, dans la Salle du Trône du Palais Princier, M. Henry Buteau, Président, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Un deuil, d'autant plus cruel qu'il était inattendu, a frappé la Cour à la veille même de sa session. M. le Conseiller suppléant Fernand Mareau est mort, le 13 février, emporté par une crise cardiaque, après une brève maladie. Il était le plus jeune d'entre nous. Des liens de très ancienne et d'étroite amitié m'unissaient à lui. Ce n'est pas sans émotion que je lui apporte, au seuil de cette audience, le suprême hommage qu'il est d'usage de rendre publiquement à ceux qui ne sont plus, sur terre, que l'immatérialité d'un souvenir.

M. Mareau avait d'abord appartenu à la Magistrature française. Puis il l'avait quittée pour le Barreau de Paris, où plus de trente années d'exercice de sa profession lui avaient valu, outre un cabinet important, l'estime et la sympathie unanimes. Lorsque Son Altesse Sérénissime l'appela à faire partie, en 1926, de la Cour de Révision, il en ressentit vivement l'honneur à la fois pour la haute mission à laquelle il allait participer et pour le retour à ces fonctions qui avaient eu les premières ferveurs de sa jeunesse. Il avait tenu, il y a quelques années, dans la pleine activité d'une existence alors sans menace, à venir siéger durant une de nos sessions, pour s'initier plus complètement, dans la conscience qu'il avait de son devoir, aux choses, aux lois et aux hommes de la Principauté.

Un deuil irréparable, la mort d'une compagne tendrement aimée, vint, il y a un peu plus d'un an, assombrir sa pensée d'une façon en quelque sorte définitive ; sans enfant, il ne s'habitua pas au foyer vide. Dès lors sa santé s'altéra. Il était, en vérité, frappé au cœur. Fidèle à la tradition religieuse, dont il gardait le respect, il a pu s'endormir dans l'espérance des réunions dont rien ne borné plus le cours. Nous garderons pieusement son souvenir.

ÉCHOS & NOUVELLES

La fête organisée par le Comité de Bienfaisance de la Colonie Française, sous le haut patronage de S. A. S. le Prince Souverain, avec le gracieux concours de la Société des Bains de Mer, a été célébrée avec éclat et a obtenu le plus brillant succès auprès de la population de la Principauté et des milieux étrangers.

Jeudi, à 14 heures, les contre-torpilleurs *Jaguar* et *Vauban* sont arrivés dans les eaux monégasques, saluant la terre de 21 coups de canon auxquels la batterie de la Porte-Neuve a répondu coup pour coup. Le *Jaguar*, battant pavillon du Contre-Amiral Drujon, a arboré les couleurs monégasques à son grand mât, tandis que les couleurs françaises étaient hissées au mât de la Porte-Neuve.

Les deux navires sont venus se ranger au quai de Plaisance. Le *Jaguar*, commandé en premier par le Capitaine de frégate Bouxin et, en second, par le Lieutenant de vaisseau Frichement, jauge 2.550 tonnes, il mesure 127 mètres de long et 11 de large, il a 200 hommes d'équipage. Le *Vauban*, commandé en premier par le Capitaine de frégate Fenard et, en second, par le Lieutenant de vaisseau Bienaymé, est du type le plus récent et le navire le plus rapide de sa catégorie. Il jauge 2.695 tonnes, mesure 138 mètres de long et 11 et demi de large, et compte 200 hommes d'équipage.

M. le Ministre Plénipotentiaire baron Pieyre, chargé du Consulat Général de France, accompagné de M. Spitalier, Consul, chargé de la Chancellerie, l'un et l'autre en grand uniforme, est monté à bord pour saluer le Contre-Amiral Drujon. A son départ, neuf coups de canon ont été tirés en son honneur.

Le Contre-Amiral, accompagné de son Etat-Major et des Commandants des deux navires à immédiatement rendu sa visite au Baron Pieyre.

Les Officiers, en compagnie de M. le Ministre Plénipotentiaire et de M. Vasse, Attaché au Consulat Général, sont ensuite allés au Palais Princier où ils se sont inscrits sur les registres de Leurs Altesses Sérénissimes. Ils ont fait visite à S. Exc. le Ministre d'Etat, à M. le Président de la Délégation Spéciale Communale et à M. le Secrétaire d'Etat, Directeur des Relations Extérieures.

Dans la soirée, le Contre-Amiral Drujon a reçu la visite de M. Georges Fillhard, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française, et des Membres du Conseil d'Administration du Comité.

La Délégation Spéciale Communale a fait pavoiser le quai Albert I^{er} aux couleurs françaises et monégasques et l'a fait illuminer tous les soirs durant le séjour des navires français dans le port.

Le vendredi matin, à 10 heures et demie, l'Amiral Drujon, entouré de son Etat-Major et des Commandants du *Jaguar* et du *Vauban*, a remis, en présence de M. le Baron Pieyre, la Médaille Militaire à MM. Louis Clovis, Auguste Gastaut, Joseph Reymond et Hippolyte Venez, et la Croix de Chevalier de l'Ordre du Benin à M. Guillod, ancien quartier-maître mécanicien, Chevalier de la Légion d'Honneur et décoré de la Médaille Militaire.

Une réception à laquelle assistait M. le Consul Général de France, a été donnée par la 1142^e Section des Médailleurs Militaires en l'honneur des nouveaux décorés.

L'Amiral Drujon a reçu, à onze heures, la visite de M. Charles Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale, et à 11 heures et demie celle de S. Exc. le Ministre d'Etat en l'honneur duquel une salve de 13 coups de canon a été tirée. Dans l'après-midi, M. le Secrétaire d'Etat, Directeur du Service des Relations Extérieures, accompagné de son Adjoint, a également rendu à l'Amiral la visite qu'il avait reçue la veille.

A midi et demi a eu lieu, au Palais, le déjeuner dont il est parlé d'autre part.

Le soir, le Contre-Amiral Drujon a reçu en un dîner intime, à bord du *Jaguar* : MM. le baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France; Spitalier, Consul de France; Georges Fillhard, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française; le Docteur Vivant, Président de l'Union des

Intérêts Français; Prat, Président des Poilus et Démobilisés Français, et Moutier, Président des Mutilés et Blessés de la Guerre.

Le samedi matin, au lever des couleurs, le pavillon monégasque a été hissé et le grand pavois arboré, en raison de la visite du Prince Souverain.

Une salve de 21 coups de canon a commencé à retentir au moment où Son Altesse Sérénissime est sortie du Palais et le pavillon princier a été hissé au grand mât du *Jaguar*.

Le Prince en tenue de général français, accompagné du Commandant Millescamps, Son Aide de camp, a été reçu, à Sa descente de voiture, par le Contre-Amiral Drujon et les Commandants du *Jaguar* et du *Vauban*.

Quand Son Altesse Sérénissime est arrivée à bord, les clairons ont sonné "Aux Champs!", la musique a joué l'*Hymne Monégasque*, les équipages ont poussé les hurrahs réglementaires et un piquet en armes a rendu les honneurs.

Le Souverain a été salué par le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, qu'entouraient M. le Consul Spitalier, M. Vasse, Attaché au Consulat Général; M. Fillhard, Président du Comité de Bienfaisance et les Membres de son Conseil d'Administration.

Les Officiers ont ensuite été présentés au Prince par le Contre-Amiral Drujon.

Son Altesse Sérénissime a visité le *Jaguar*, puis est passée sur le *Vauban* où Elle a été reçue avec le même cérémonial et qu'Elle a également visité.

S. A. S. le Prince est revenu sur le *Jaguar* et a bien voulu descendre au carré des Officiers où un cocktail Lui a été offert. Le Contre-Amiral Drujon L'a prié d'accepter une superbe gerbe de roses en hommage à S. A. S. la Princesse Héréditaire.

A Son départ, Son Altesse Sérénissime a reçu les mêmes honneurs qu'à Son arrivée. La foule, massée sur le quai, L'a respectueusement saluée à Son passage.

Le soir, a été donnée la grande représentation de bienfaisance organisée, avec le concours de la Société de Bains de Mer, dans la salle du Théâtre de Monte-Carlo, sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince.

S. Exc. le Ministre d'Etat, M. le Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, le Contre-Amiral Drujon et son Etat-Major, M. Fillhard, Président, et les Membres du Conseil d'Administration du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française ont salué Son Altesse Sérénissime à Sa descente de voiture. M. Fillhard Lui a remis un programme illustré d'une aquarelle de Mathis.

A l'entrée du Souverain dans Sa loge, l'orchestre a joué la *Marseillaise* et l'*Hymne Monégasque* écoutés debout par toute l'assistance tournée vers la loge princière, et vigoureusement applaudis.

S. A. S. le Prince avait invité:

M. le Contre-Amiral Drujon; le Capitaine de corvette Pothuau, Sous-Chef d'Etat-Major de l'Amiral; l'Enseigne Bricard, Officier d'Ordonnance; le Capitaine de frégate Bouxin, Commandant du *Jaguar*; le Capitaine de frégate Fenard, Commandant du *Vauban*; M. le baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, Consul Général de France à Monaco; M. Vladimir Rey de Villarey, Consul d'Italie; la Comtesse de Baciocchi, M^{me} Mauran, M^{me} Millescamps, M^{lle} Reymond, le Docteur Reymond, le Général

Weiller, MM. Mauran, le Docteur Loüet, le Commandant Millescamps.

S. Exc. M. le Ministre d'Etat recevait dans sa loge:

M. Spitalier, Consul de France, et M^{me} Spitalier; le Général Devincet, Commandant le Secteur Fortifié des Alpes-Maritimes; M. le Commandant Besnard, Commandant le Front de Mer; M. Georges Fillhard, Président du Comité de Bienfaisance; le Capitaine de frégate Barnaud, Chef d'Etat-Major de l'Amiral; le Lieutenant de vaisseau Frichement, le Lieutenant de vaisseau Bienaymé, l'Ingénieur mécanicien de première classe Lescaudron, l'Ingénieur mécanicien de deuxième classe Bertaux.

La loge municipale était occupée par M. le Président de la Délégation Spéciale Communale et M^{me} Ch. Bellando de Castro, le Lieutenant de vaisseau Rivalta, le Commissaire de deuxième classe Franck, l'Ingénieur mécanicien de deuxième classe Bauchard.

Les autres loges avaient été mises à la disposition de M. le Président du Comité de Direction du Bureau Hydrographique International et de M^{me} de Vanssay de Blavous, des Lieutenants de vaisseau Raynaud, Monaque, Carreau, de l'Enseigne de vaisseau de première classe Honorat, des Enseignes de vaisseau de deuxième classe Guignard et Pacaud, des Ingénieurs mécaniciens de troisième classe Bussièrès et Baudry.

Toutes les personnalités de la Principauté et l'élite des Colonies étrangères occupaient la salle.

Le programme comportait la représentation de *Shéhérazade* de Rimsky-Korsakow, poème de M. Raoul Gunsbourg, et de *Samson et Dalila* de Saint-Saëns. Ces deux œuvres et leurs interprètes ont obtenu le plus vif succès.

Après la représentation, un bal très animé, agrémenté de nombreuses attractions, a été donné dans la Nouvelle Salle de Musique du Casino.

Dans la matinée de dimanche, le Contre-Amiral Drujon a reçu, à bord, la visite des Officiers de réserve de Monaco et des communes françaises avoisinantes.

A midi, un déjeuner sous la présidence du baron Pieyre, chargé du Consulat Général de France, a été donné par le Comité de Bienfaisance en l'honneur des Officiers de la Marine française.

M. le Ministre Plénipotentiaire Baron Pieyre prit la parole au dessert et après avoir félicité les organisateurs du succès de la fête et célébré les bons rapports existant entre les Colonies Française et Italienne, a porté un toast en l'honneur du Président de la République Française, de S. A. S. le Prince Souverain, de S. A. S. la Princesse Héréditaire et des Enfants Princiers et a levé son verre à la santé de l'Amiral Drujon, de son Etat-Major, des Officiers et des Equipages.

L'orchestre a exécuté la *Marseillaise* écoutée debout par toute l'assistance.

S. Exc. le Ministre d'Etat, M. Rey de Villarey, Consul d'Italie, et le Contre-Amiral Drujon ont également pris la parole. Les hymnes nationaux ont été joués après le discours du Ministre d'Etat et du Consul d'Italie.

Dans l'après-midi, la Musique Municipale a donné son Concert hebdomadaire sur le quai de Plaisance. Ce Concert exclusivement composé d'œuvres de Massenet a été très applaudi.

A 4 heures et demie, l'Amiral Drujon, secondé par les Commandants du *Jaguar* et du *Vauban* et les Officiers de son Etat-Major, a reçu les

notabilités de Monaco à un thé-dansant. La réunion a été des plus élégantes. On a dansé, aux sons de la musique du bord, sur l'arrière des deux navires.

Pendant ces journées de fête, les équipages n'ont pas été oubliés. M. le Président de la Délégation Spéciale Communale a fait parvenir à leur intention une large provision de vin. Des rations supplémentaires ont également été offertes par le Comité de Bienfaisance de la Colonie Française qui a, d'autre part, mis des autos-cars à la disposition des marins pour leur faire connaître les environs de la Principauté. Le Musée Océanographique leur a facilité la visite de ses collections. Enfin la Société des Bains de Mer a réservé chaque soir cent places au Cinéma du Capitole et cinquante au Cinéma des Beaux-Arts.

Lundi matin, le Contre-Amiral et les Officiers des deux navires ont été reçus à la Maison de France par M. Fillhard et les Membres du Comité. Des rafraîchissements ont été offerts. Le Contre-Amiral a remercié le Comité de l'accueil réservé aux Officiers et aux Equipages et l'a félicité de la brillante réussite de la fête. M. le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, assistait à cette réunion.

A midi et demi, M. le Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France a offert au restaurant du Café de Paris un déjeuner intime en l'honneur du Contre-Amiral Drujon.

Dans l'après-midi, le Contre-Amiral et les Officiers ont assisté à la bataille de fleurs.

Les deux contre-torpilleurs ont levé l'ancre mardi dans la matinée et ont regagné leur base navale à Toulon.

LL. AA. SS. le Prince Souverain et la Princesse Héritaire ont honoré de Leur présence l'Exposition Canine Internationale dont les honneurs Leur ont été faits par le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire de France, Président de la Société Canine de Monaco, entouré de MM. Benausse, Commissaire Général; Antony Noghès, Secrétaire, etc.

La Coupe de S. A. S. le Prince Souverain au plus beau chien de l'Exposition, toutes races réunies, a été attribuée à *Pastorale Bo Beep*, bleue et blanc, appartenant à M^{me} Solange Boulin.

La Coupe Challenge de S. A. S. la Princesse Héritaire a été remise au Capitaine et à M^{me} G. Merati pour *Arum della Campagnola* et *Althéa della Campagnola*, tricolores.

S. A. S. le Prince Souverain a daigné assister à la bataille de fleurs qui s'est déroulée lundi dernier de 2 heures à 4 heures sur le boulevard des Moulins.

Son Altesse Sérénissime occupait une loge où l'on notait à Ses côtés M. le Conseiller Privé Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale, M. le Conseiller Privé et d'Etat Mauran, Directeur du Cabinet, le Docteur Reymond et le Commandant Millescamps, Aide de camp.

Dans la tribune d'honneur se trouvaient S. Exc. le Ministre d'Etat, le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, le Contre-Amiral Drujon et les Officiers du *Jaguar* et du *Vauban*.

Le jury était présidé par M. Alexandre Noghès, Trésorier Général.

La Musique Municipale, la Fanfare du 24^e Bataillon de Chasseurs Alpains, la Lyre Roquebrunoise, la Philharmonique de Monaco se sont fait entendre pendant le défilé.

Parmi les voitures les plus richement fleuries il convient de citer *Les plus belles fleurs*, à l'Hôtel de Paris; *Vision printanière*, à la Société des Bains de Mer; *Glaneuse Louis XV*, aux hôtels Prince de Galles, Balmoral, Royal et du Helder; *Rêve fleuri*, aux hôtels Métropole, Mirabeau, Louvre et Terminus; *Canot automobile*, à l'Hôtel Savoy; *Pergola Provençale*; *le Vieux Monaco*; *Pagode*; *le Puits*; *le Cygne*; *Régates fleuries*; *Corne d'abondance*, aux hôtels de la Condamine: *Sabot fleuri*, aux Monte-Carlo Palace, Alexandra Hôtel et Grand Hôtel du Cap-Martin; *la Tisseuse*; *Temple d'amour*; *la Palette*; *Clair de lune*; *la Harpe*.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

M. Louis Gillet, qui tient à la *Revue des Deux-Mondes* l'importante rubrique des littératures étrangères, était, mieux que tout autre, désigné pour nous parler des poètes allemands contemporains.

— En vous parlant de la France et de l'Allemagne, dit-il en commençant, je ne veux point faire de politique, mais étudier avec vous si le rapprochement dont on parle tant ne pourrait pas se réaliser plus parfaitement par les penseurs et les poètes de ces deux grandes nations.

Il se borna à définir, avec un sens analytique très aigü, trois écrivains allemands, en s'attachant à montrer clairement l'influence française sur leurs œuvres et leurs relations d'amitié avec des artistes français.

Tout d'abord, ce profond penseur Nietzsche qui, écœuré par l'Allemagne de Bismarck, par son caporalisme et sa mégalomanie, quitta cette Allemagne, boursoufflée d'orgueil, après Sedan, et se fixa de préférence en Italie, en Provence, principalement à Nice, de 1882 à 1887 et, devant la mer, sous le soleil, puisa ses meilleures inspirations. Il faut, disait-il, méditerraniser l'art. Ses lectures favorites étaient les écrivains moralistes de France, surtout La Rochefoucauld. Il crut, un jour, pouvoir admirer Wagner. Mais, après avoir entendu, en Italie, *Carmen*, il se détourna de Wagner, trop « kolossal » et donna toute sa préférence à Bizet qu'il trouvait plus humain, plus clair, plus harmonieusement parfait. Et il écrivit alors « Le Cas Wagner » qui eut un immense retentissement.

Plus près de nous, le conférencier cita le grand poète Stephan Gheorghe, un pur rhénan qui, venu tout jeune à Paris, au Quartier Latin, subit impérieusement le rayonnement de Paris. Ses poètes de prédilection étaient Baudelaire, Verlaine, Villiers de l'Isle-Adam, Arthur Rimbaud, Henri de Régnier et surtout Mallarmé, sur lequel il a écrit des poèmes splendides.

Son œuvre est toute nourrie de sève française.

Le troisième poète, dont M. Louis Gillet nous parla est Rilke, d'origine tchèque donc slave, qui, après avoir connu Tolstoï, vint à Paris en 1902 et jusqu'en 1907 fut le secrétaire de Rodin qui eut sur lui une influence considérable.

M. Louis Gillet qui, déjà, nous avait parlé très éloquemment de Mallarmé, nous burina un magistral portrait de Rodin.

Il conclut sa conférence, si reconfortante, d'une élévation si française, en émettant le vœu que les poètes des deux pays se connaissent mieux et que, par eux, les peuples apprennent à se comprendre et à s'aimer.

Interrompue, à plusieurs reprises, par d'unanimes applaudissements, cette très substantielle et magnifique causerie fut hautement admirée et valut, à M. Louis Gillet, une vibrante ovation.

M. Pauchard a, devant une salle comble, brillamment clôturé la série des conférences du mercredi soir pour l'année 1930-1931.

Les descriptions que le distingué et sympathique professeur fit des beautés de la capitale du Maroc du Sud intéressèrent par leur précision et charmèrent par le reflet de poésie dont elles étaient colorées.

M. Pauchard, qui donnait sa sixième conférence de la saison, et que ses auditeurs entendent chaque fois avec un plaisir renouvelé grâce à la variété des sujets qu'il choisit et qu'il traite toujours avec art, fut à plusieurs reprises chaleureusement applaudi.

Des vues très artistiques, sorties des ateliers de M. Tournay, permettaient de suivre sur l'écran les explications du conférencier.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Cavalleria Rusticana

Quand parut *Cavalleria Rusticana*, le monde musical s'émut et l'univers s'enfiévrâ. Partout, on s'occupa et l'on parla de l'œuvre phénomène; partout, elle souleva un enthousiasme à nul autre pareil. Le nom de Mascagni, subitement tiré de l'ombre, fut bruyamment répété par les échos de la célébrité. L'emballement était si général, avait pris de telles proportions, et la gloire du jeune Maëstro emplissait si complètement la terre, qu'on se complaisait à saluer en Mascagni un nouveau Verdi. Exagération, voilà bien de tes coups! La vérité est que *Cavalleria Rusticana* flamboya extraordinairement et fit tourner toutes les têtes. Même, certain compositeur renommé, hanté par la réussite invraisemblable de l'acte illustré de notes par Mascagni, s'empressa d'écrire une œuvre conçue selon la rude et concentrée formule dramatique, qui fit la fortune de *Cavalleria Rusticana*. Ne faisons pas d'autre allusion à la *Navarraise* et passons.

Emprunté par M. M. Targioni-Lozzetti et G. Menasci à une scène populaire de Verga — écrivain qui rappelle Mérimée — le sujet de *Cavalleria Rusticana* reçut le baptême de la rampe, à Paris, au Théâtre libre, le 19 octobre 1888. Ce tableau de mœurs brutales portait, alors, le titre de *Chevalerie Rustique*.

Au lever du rideau, les habitants d'un petit village sicilien se rendent à l'église pour assister à la messe de Pâques. Une fille du nom de Santuzza, de tempérament violent, aime passionnément le jeune et musclé Turridu avec qui elle a « fauté », non sans délices, lequel musclé Turridu, fatigué sans doute de sa conquête, la délaisse pour la belle Lola, femme du charretier Alfio. La jalousie la torturant affreusement, Santuzza avertit Alfio de l'infidélité de sa femme et, pour raffiner sa vengeance, lui fait connaître le nom de celui qui le trompe. Alfio, écumant de rage, insulte publiquement Turridu à la sortie de la messe. Selon la coutume du pays, les deux ennemis s'embrassent et, en cette coléreuse accolade, Turridu mord l'oreille d'Alfio, ce qui signifie que le duel doit être à mort. Alfio et Turridu se battent, Turridu est tué. Telle est l'action, émouvante en sa simplicité, de *Cavalleria Rusticana*. Les situations sont franches, les caractères fortement tracés. Joignez à ces qualités du livret, un vif sentiment du pittoresque, une curieuse intensité de vie, une connaissance, non moins curieuse, des mœurs campagnardes siciliennes, le tout traversé par de justes accents d'humanité, et l'on s'expliquera l'intérêt et le succès de la pièce.

Beaufelaire a écrit: « En matière d'art, j'avoue que je ne hais pas l'outrance; la modération ne m'a jamais semblé le signe d'une nature artistique vigoureuse. J'aime ces excès de santé, ces débordements de volonté qui s'inscrivent dans les œuvres comme le bitume enflammé dans le sol d'un volcan. »

On ne peut reprocher à Mascagni, de n'avoir pas, au début de sa carrière, fait preuve de décision dans sa façon d'exprimer la passion et de n'avoir pas su affirmer la force de son tempérament.

A l'exemple de Verdi, qui, dans l'exubérance de son printemps, gaspillait généreusement des trésors de mélodies et traitait les situations les plus redoutablement noires avec une énergie rare, Mascagni, aux prises avec la situation la plus exagérément dramatique, ne se laisse pas intimider, l'aborde crânement et réussit coûte que coûte à la dominer. Ne disposant que de moyens en réalité assez restreints, pour renforcer orchestralement les beautés et les énergies de sa pensée mélodique, Mascagni n'en arrive pas moins à communiquer à l'auditeur l'impression qu'il a résolu de produire. Excellamment musicien de théâtre, il sait être concis et éloquent, quand besoin est.

On a conté, par le menu, il y a une quarantaine d'années, la genèse de l'ouvrage fortuné de Mascagni.

Le compositeur, paraît-il, ne mit que quelques jours pour écrire sa partition. Qu'importe cela ? Et que volontiers nous dirions avec Alceste :

Voyons monsieur, le temps ne fait rien à l'affaire.

Une œuvre est réussie ou ne l'est pas, le reste est indifférent.

En dépit de l'indigence flagrante de l'instrumentation et de diverses réminiscences involontaires, et dont il serait ridicule de faire un crime à Mascagni, incontestablement beaucoup mieux doué, au point de vue des idées, que bien des maestri très exaltés actuellement ; en dépit des critiques, plus ou moins fondées, toujours faciles à adresser à une œuvre musicale, quelle qu'elle soit, il n'est pas niable que Mascagni a fourni un spécimen typique d'un ouvrage conçu et exécuté selon la formule vériste prédominante dans la moderne école italienne, formule qui consiste à traiter musicalement une action réduite à l'essentiel et aussi rapidement conduite que possible. L'opéra de Mascagni, d'inspiration franche et touchée du rayon de soleil sicilien, a un accent de sincérité et un mouvement de vie d'une évidence frappante ; de l'ensemble se dégage un sentiment dramatique de nature à profondément impressionner.

Ainsi que Rodrigue, Mascagni eut pu dire naguère :

Mes pareils à deux fois ne se font point connaître,

Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.

Pourquoi, après ce « coup de maître », le jeune triomphateur n'a-t-il pas tenu tout ce que promettait ce « coup d'essai » magistral ? Ça c'est une autre affaire.

Dans *Cavalleria Rusticana*, Mascagni s'affirma fièrement Italien, rien qu'italien. Et c'est très bien de savoir rester de son pays. Il y a tant d'assembleurs de notes pour qui l'imitation n'est pas absolument un objet de mépris.

L'interprétation de l'œuvre de Mascagni, où chanteurs et chanteuses sont toujours sous pression, fut chaleureuse et brillante dans son ensemble. Mme Bruna Rasa, tout particulièrement, s'y distingua extrêmement. Elle vécut et chanta son rôle avec véhémence, rugissant pathétiquement sa jalousie, ne ménageant pas la stridence de ses cris... Mme Bruna Rasa s'imposa dans le personnage de Santuzza et produisit un très gros effet. On l'applaudit énormément, ainsi que M. Loïs, lequel dépensa sans compter les richesses de son organe, et aussi M. Ceresol et Mmes Fiszl et Dubois-Lauger, artistes dont l'éloge n'est plus à faire. Plein succès.

Pagliacci

L'opéra, *Pagliacci*, qu'on ne cesse de représenter du Ponant au Levant, a encore produit, mardi soir, un effet dont l'énormité est difficilement calculable. Comme toujours, le Prologue et le fameux air « Ris donc Paillasse » sauvèrent la mise de la partition toute en bariolures et en coups de poings, de Leoncavallo, partition d'un *Verisme* lourdement exaspéré. M. Lappas, pour qui le rôle de Canio est le grand cheval de bataille, — étant donné, toutefois, qu'un rôle puisse être un cheval de bataille. — M. Lappas ravit, enchanté, transporta le public, mais pas davantage que M. Morelli qui chanta le prologue avec une générosité de voix, un brio, et, ajoutons, un talent auxquels on ne saurait assez rendre hommage. Mlle Rita Zancova, MM. Ceresol, Baldi, Issaurat, eurent également leur part de bravos, car, en bons camarades, MM. Lappas et Morelli, consentirent à leur en laisser quelques-uns. A. C.

DANS LES CONCERTS

Le programme du *Concert Classique* du mercredi 25 mars était composé en majorité de pages de musique russe : la *Symphonie inachevée* de Borodine, *Concerto n° 1 en si bémol* (pour piano et orchestre) de Tchaïkowsky, *Sadko*, poème symphonique, la *Grande Pâque russe* de Rimsky-Korsakow. Et M. Benno Moiseiwitsch, pianiste, outre le *Concerto* de Tchaïkowsky, exécuta *Hark, Hark! The Lark* de Schubert-Liszt, *Chant Polonais* de Chopin et la *Campanella* de Liszt.

On goûta la saveur nettement moscovite de la *Symphonie inachevée* de Borodine, à laquelle il est permis de préférer, pour de sérieuses et nombreuses raisons, la *Symphonie*, également et malheureusement *inachevée*, de Schubert. M. Paul Paray fit admirablement ressortir la vivacité des couleurs et les tumultueuses grâces slaves de l'œuvre tranquille de Borodine. *Sadko* et la *Grande Pâque russe*, compositions grandement appréciées et populaires, de Rimsky-Korsakow, retrouvèrent le succès qui ne leur fait jamais défaut lorsqu'elles sont interprétées avec le souci artiste qu'elles réclament.

M. Benno Moiseiwitsch, virtuose ayant pénétré les derniers secrets de la technique, est à ce point maître de ses doigts qu'il peut en exiger les pires tours de force et leur faire exécuter, d'éblouissantes et furieuses

randonnées sur l'ivoire. Il n'ignore pas grand-chose des effets que l'on peut produire sur un piano, et l'on peut dire que, nourri dans le mystère du clavier, il en connaît à peu près tous les détours. M. Moiseiwitsch est, semble-t-il, plus un pianiste de force qu'un pianiste de charme, bien qu'il ait fait chanter très heureusement la jolie phrase de l'*andante semplice* du *Concerto en si bémol* de Tchaïkowsky, morceau d'une imprévue diversité d'embryons de mouvements, où la matière musicale ne manque certes pas. *Hark, Hark! The Lark, Chant Polonais* et la *Campanella* permirent à M. Moiseiwitsch de montrer qu'il est digne de se mesurer avec les musiques de Schubert, de Chopin et de Liszt. On fit à cet exécutant de choix l'accueil infiniment chaleureux, voire triomphal, dont bénéficia, ici, souvent, M. Walter Rummel.

Dans le *Récital*, qu'il donna le vendredi 27 mars, M. Benno Moiseiwitsch gratifia le public dilettante du délicieux *Carnaval* et de 18 *Etudes Symphoniques en forme de Variations* de Schumann, d'une *Ballade en fa*, d'une *Valse en sol bémol*, d'un *Nocturne en ré bémol*, de deux *Etudes* et d'une *Ballade en sol mineur* de Chopin. La réussite de M. Moiseiwitsch ne fut pas moindre au *Récital* qu'au *Concert Classique*. Même satisfaction et même enthousiasme. Quelle vigueur il met dans son jeu, M. Moiseiwitsch ! Il ne ménage pas plus sa résistance que celle du piano. A. C.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS

A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 20 Avril 1931, à 11 heures du matin, au Siège social, à Monaco.

L'Assemblée se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé, au Siège social, leurs titres dix jours au moins et leurs pouvoirs deux jours au moins avant le jour de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 16 avril 1930 ;
- 2° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 3° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
- 4° Approbation des Comptes, s'il y a lieu. Quitus à donner aux Administrateurs ;
- 5° Application des bénéfices ; fixation du dividende ;
- 6° Nomination de trois Administrateurs en remplacement de trois Administrateurs sortants et rééligibles ;
- 7° Ratification de conventions diverses (achats et cessions de droits de propriété) ;
- 8° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration, de traiter personnellement ou es-qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts ;
- 9° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

Jeton de présence attribué aux Actionnaires : 2 francs par action et 1 franc par cinquième présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
Docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, notaire soussigné, le onze mars mil neuf cent trente et un, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le dix-neuf mars même mois, vol. 236, n° 14, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général de la Principauté de Monaco ;

M^{me} Jeanne-Marie GACHET, sans profession, veuve, en premières noces, non remariée, de M. Camille TARDIVEAU, demeurant actuellement Hôtel de Paris, à Monte-Carlo, a acquis :

De M. Victor-Théodore-Alexandre-Charles-Joseph Marquis CICCOLINI, propriétaire-rentier, demeurant et domicilié château La Bornala à Nice (Alpes-Maritimes), époux de M^{me} Violet-Maud PRITCHARD, demeurant avec lui ;

La partie supérieure composée des premier et deuxième étage mansardé d'une villa appelée *Villa Gloriette*, située entre la rue Bel-Respiro et le boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), construite sur partie d'un terrain d'une superficie totale d'environ cinq cent cinquante-six mètres carrés, cadastré n° 117 de la Section D, confinant dans son ensemble : au sud, le boulevard Princesse-Charlotte, ancien boulevard du Nord ; à l'est, un escalier public reliant le dit boulevard Princesse-Charlotte à la rue Bel-Respiro, sur lequel escalier la dite villa a une entrée réservée au service exclusif du rez-de-chaussée restant la propriété du vendeur ; à l'ouest, la villa du Pont, appartenant à M. Aperlo ; et, au nord, la rue Bel-Respiro, sur laquelle la partie vendue aura son entrée exclusive et particulière, sans aucune communication avec le surplus de l'immeuble restant au vendeur.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de quatre cent soixante-dix mille francs, ci..... 470.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avis est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur la portion d'immeuble vendue, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits. Monaco, le 2 avril 1931.

Pour extrait :
(Signé :) Alex. EYMIN.

COUR D'APPEL DE MONACO

Parquet du Procureur Général

(Exécution de l'article 515 du Code de Procédure pénale.)

A la suite de l'ordonnance de mise en accusation rendue, le 21 février 1931, par la Chambre du Conseil de la Cour d'Appel, renvoyant le nommé PATARCSICS Antoine, né à Ottok (Yougoslavie), le 1^{er} novembre 1899, ayant demeuré à Beausoleil, quartier du Ténas, maison Médecin, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus, devant le Tribunal Criminel sous l'accusation de bigamie, et des significations et publications au *Journal de Monaco*, qui en ont été faites les 26 février et 19 mars 1931 ;

M. Joseph Maurel, Vice-Président de la Cour d'Appel, désigné pour remplir les fonctions de Président du Tribunal Criminel, a rendu, le 30 mars 1931, en exécution de l'article 514 du Code de Procédure pénale, une nouvelle ordonnance disant que le nommé Patarsics Antoine, ne s'étant pas constitué prisonnier dans les dix jours qui ont suivi la notification et la publication ci-dessus rappelées, sera tenu de se représenter dans un nouveau délai de dix jours, sinon qu'il sera déclaré rebelle à la loi et jugé malgré son absence.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
G. JULIEN.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 28 mars 1931, enregistré, le nommé BER Wladimir-Wladimirowitch, né à Moscou (Russie), le 21 juillet 1872, s'étant dit ingénieur et domicilié à Londres, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître personnellement le mardi 5 mai 1931, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'émission frauduleuse de chèque; — délit prévu et réprimé par l'article 403 du Code Pénal, complété par l'article 4 de la Loi n° 108 du 15 juin 1927.

Pour extrait :
P. le Procureur Général,
J.-P. MATRE, Substitut Général.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO**Avis**

Les créanciers du sieur Philippe RIFCZÉS, ancien commissionnaire du Crédit Mobilier de Monaco, sont invités conformément à l'article 726 du Code de procédure civile, à se réunir dans la salle des audiences du Tribunal de Première Instance au Palais de Justice, à Monaco, le mercredi 15 avril courant, à onze heures du matin, pour se régler amiablement sur la distribution d'une somme de 11.482 fr. 10.

Monaco, le 2 avril 1931.

Le Greffier en Chef : JEAN GRAS.

SÉPARATION DE BIENS**Extrait**

Suivant exploit du ministère de Gabriel Vialon, huissier, à Monaco, en date du 18 mars courant, la dame Angèle RIGAZZI, sans profession, épouse du sieur Jean REYNIER, avec lequel elle demeure à Monaco, rue Plati, n° 5, ayant M^e Raybaudi pour avocat-défenseur, a formé contre le dit sieur Jean Reynier, employé à la Trésorerie Générale, demeurant à Monaco, sa demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 820 du Code de Procédure Civile.

Monaco, le 20 mars 1931.

Le Greffier en Chef,
(Signé :) JEAN GRAS.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Suivant acte sous seings privés, en date à Monaco, du 1^{er} avril 1931, enregistré, MM. Amédée AMBROSI et René AMBROSI, frères, demeurant n° 12, avenue du Castelletto, à Monaco, ont acquis de M. Maurice MARCHISIO et M^{me} Marie PICCINI, son épouse, commerçants, demeurant ensemble à Monaco-Ville, le fonds de commerce de vins, en gros et détail, avec buvette et restaurant, qu'ils exploitaient n° 5, rue de Lorraine, à Monaco-Ville.

Opposition, s'il y a lieu, à peine de forclusion, entre les mains des acquéreurs, dans les dix jours de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 2 avril 1931.

Vente de Fonds de Commerce**(Première Insertion)**

Suivant acte sous signatures privées en date à Monaco du vingt-cinq mars 1931, enregistré, M. Orréchia, expert-comptable, agissant en qualité de syndic de la faillite LEHALLEUR, et en vertu d'une ordonnance de M. Serge Henry, juge au Tribunal de Monaco, juge commissaire de la dite faillite en date du quatre mars 1931, enregistrée, a vendu à M. Joseph-Auguste

MATHIEU, demeurant à Eze-sur-Mer (A.-M), le fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie et comestibles, exploité à Monaco, boulevard Prince-Pierre, n° 33, villa La Carrière, dépendant de l'actif de la dite faillite.

Opposition, s'il y a lieu, dans les dix jours au plus tard de la date de la deuxième insertion au domicile de l'acquéreur, 33, boulevard Prince-Pierre, à Monaco. Monaco, le 2 avril 1931.

(Signé :) ORRÉCHIA, syndic.

AGENCE ROUSTAN
3, boulevard des Moulins.**Cession de Fonds de Commerce**
(Deuxième Insertion)

Suivante acte sous seing privé, en date du 3 mars, 1931, enregistré, M^{me} CODEGONI, née DEL PRETE, demeurant à Beausoleil, escalier du Riviera, a acquis de M. Faustino CRAVEA, demeurant à Monte-Carlo, rue des Orchidées, n° 10;

Un fonds de commerce de comestibles-laiterie, vente des légumes frais, exploité rue des Orchidées, n° 10, dans un immeuble appartenant à M^{me} Dagnino Santo.

Les créanciers du vendeur, s'il en existe, sont invités sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession au domicile à cet effet élu à Monte-Carlo, à l'Agence Roustan, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 2 avril 1931.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, le dix-sept mars mil neuf cent trente et un, M. Pierre-Antoine TOSELLO, restaurateur, demeurant à Monaco, 3, rue Terrazzani, a cédé à M. Emmanuel REI, employé de banque, demeurant à Monaco, boulevard Prince-Pierre, maison Garcin, le fonds de commerce de restaurant connu sous le nom de *Restaurant Tosello*, sis à Monaco, 3, rue Terrazzani et de location de quatre chambres meublées sis, rue Saige, n° 5.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 2 avril 1931.

(Signé :) A. SETTIMO.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé, enregistré à Monaco, le dix février mil neuf cent trente et un, MM. Anatole REYNIER et Georges CARLO ont vendu à M. Antoine VENDEIX, domicilié à Monte-Carlo, 1, rue des Lilas, le fonds de commerce d'Hôtel et Pension qu'ils exploitaient à Monte-Carlo, 1, rue des Lilas, sous le nom d'*Hôtel Lido*.

Oppositions, s'il y a lieu, à M. Vendéix, à son domicile.

Monaco, le 2 avril 1931.

Avis

Les créanciers de la dame Anna SMOKOWSKA, en son vivant, rentière, ayant demeuré à Monaco, 6, rue Comte-Félix-Gastaldi, décédée à l'Hôpital de Monaco, le 4 juillet 1930, sont priés de se faire connaître et de s'adresser à M. Paul Perrin-Jannès, commis-greffier principal au Greffe Général, dans un délai de dix jours.

Le Curateur de la succession Smokowska,
(Signé :) PERRIN-JANNÈS.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO
(Mont-de-Piété)**VENTE**

L'Administration du Crédit Mobilier (Mont-de-Piété) a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

Mercredi 15 Avril 1931

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans la salle des ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant la deuxième quinzaine de juillet 1930, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES POUR L'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Société Anonyme Monégasque au Capital de 200.000 francs
Siège Social : à la Minoterie de Monaco,
Quartier de Fontvieille, Monaco.

Avis

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 19 mars 1931, a décidé d'appeler du 1^{er} au 15 avril 1931, le deuxième quart sur toutes les actions.

En conséquence, le versement de 125 francs par action devra être fait avant le 15 avril aux caisses du *Crédit Foncier de Monaco*, 11 bis, boulevard Albert I^{er}, sous peine des dispositions prévues aux articles 9 et 10 des Statuts.

Les certificats nominatifs provisoires n°s 1 à 50 actuellement en cours, et détachés du registre à souches originaire, seront retirés de la circulation, annulés et remplacés par de nouveaux certificats nominatifs.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES POUR L'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Société Anonyme Monégasque au Capital de 200.000 francs
Siège Social : à la Minoterie de Monaco,
Quartier de Fontvieille, Monaco.

Messieurs les Actionnaires de la *Société d'Études pour l'Expansion Économique de la Principauté de Monaco*, sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire pour le mardi 28 avril 1931, à 14 h. 30, à la Brasserie de Monaco, avenue de Fontvieille.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Lecture du Rapport du Conseil d'Administration;
- 2° Lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes;
- 3° Approbation exceptionnelle et spéciale des Comptes des Exercices 1925, 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930, s'il y a lieu, quitus à qui de droit;
- 4° Quitus définitif à un Administrateur démissionnaire;
- 5° Renouvellement intégral du Conseil d'Administration dont le mandat est expiré;
- 6° Pouvoirs à donner au Conseil d'Administration d'échanger, rétrocéder ou vendre les terrains de Fontvieille acquis le 24 août 1927;
- 7° Nomination des Commissaires aux Comptes pour l'Exercice 1931 et fixation de leur rétribution.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES MOULINS DE MONACO

Société Anonyme Monégasque au Capital de 250.000 francs
Siège Social : quartier de Fontvieille à Monaco

AVIS DE CONVOCATION

MM. les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le jeudi 23 avril 1931, à 15 heures, au Siège social de la Société, à Monaco, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration sur le premier exercice clos le 31 janvier 1931 (Article 38 des Statuts);

- 2° Rapport de MM. les Commissaires aux Comptes sur le premier exercice clos le 31 janvier 1931 ;
- 3° Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice précité et décharge à qui de droit ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Nomination des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 1931 ;
- 6° Questions diverses.

L'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir droit d'assister à la dite Assemblée, déposer au Siège social, cinq jours au moins avant cette Assemblée, soit leurs titres, soit les récépissés en constatant le dépôt en l'étude de M^e Settimo, notaire à Monaco.

Le Conseil d'Administration.

LES BALÉARES PAR MARSEILLE

La Compagnie de Navigation mixte organise, toutes les semaines, au départ de Marseille, des croisières de 5 ou 12 jours aux Iles Baléares.

Les prix de ces croisières sont très abordables. Ils sont, de plus, forfaitaires. Le touriste, lorsqu'il embarque à Marseille sur le paquebot de luxe « Djemila », n'a plus à se soucier ni de son transport, ni de ses repas, ni de son gîte sur mer comme sur terre. Tous soucis lui sont épargnés, même ceux des pourboires.

C'est en ce moment que ces croisières sont le plus attrayantes, car c'est l'époque où Majorque, avec sa baie, ses vallées, ses monts, ses grottes, ses monuments sarrasins, se présente sous les plus riantes couleurs.

La PRODUCTION des animaux à fourrure indigènes, adaptés, importés

présente pour vous des éléments nouveaux d'activité et vous offre des possibilités de Revenus intéressants. Gens modestes qui ne disposez que de quelques milliers de francs, pour tenter cette entreprise ; Capitalistes, qui pouvez entreprendre l'Élevage en grand des espèces précieuses, le succès vous attend si vous avez les qualités et les aptitudes d'observation, de travail et de persévérance. Préparez-vous un bon départ, premier élément de réussite. Evitez-vous échecs et désillusions.

Pour vous le Volume-Album :

Animaux à Fourrure du Lapin au Karakul

doit être le Bréviaire, le Conseiller, le Guide sûr de tous les instants. Il vous donne la Monographie complète de tous les Animaux à Fourrure. Il vous montre des Modèles d'Installations, d'Animaux, même de Vêtements et de Parures. Il écarte les embûches des mercantis internationaux, il vous garde de leurs enrossements.

Commandez de suite ce Splendide Volume-Album Illustré de 230 gravures, Dessins, Plans, Portraits de sujets, Photographies d'installations, etc...

pour 15 fr. frco
seulement

Étranger : 20 francs

Demandez-le aux Librairies, Marchands de Journaux, Bibliothécaires de Gares, ou écrivez à M. Albert MAUMENE ;

79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

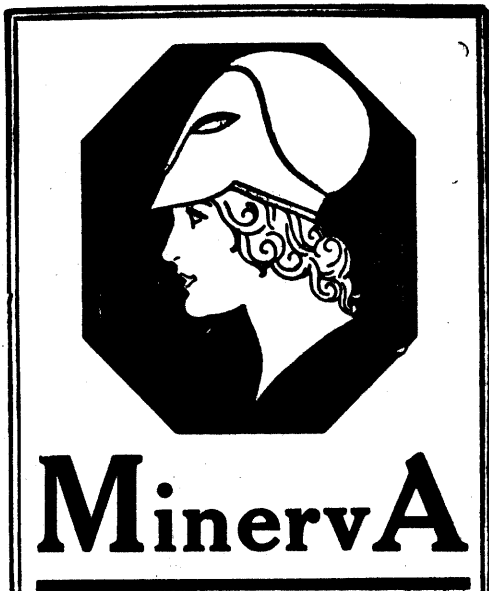
Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

— Téléphone 3-33 —



Minerva

Septième Année

Le plus grand Hebdomadaire Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du Jour*. Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant une place importante au *Cinéma*, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

**Son Prix Littéraire Annuel
Son Concours de Bébés Annuel
Ainsi que ses Nombreux Concours**

Le Numéro: 1 fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES
Directeur général

ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 35^e ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

**APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL**

H. CHOINIÈRE

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, sa Propreté, ses Installations Modernes

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 9018.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 5 mai 1930. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 97608.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 mai 1930. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 44070.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 2 octobre 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 420290.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 13 octobre 1930. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1930. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 356928 à 356931.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 février 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 21404.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 7 janvier 1930. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429, 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 53827.

Titres frappés de déchéance

Du 15 mai 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 31310.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1931.